



Département des Alpes-Maritimes  
COMMUNE DE BEUIL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février, à 18 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire

Date de convocation : 07/02/2024	Nombre de membres :		
Date d'affichage : 07/02/2024	- En exercice : 11		
	- Présents : 8		
	- Votants : 11		
<b>Votes :</b>			
Pour : 9	Contre : 1 (Jean-Louis COSSA)	Abstention : 1 (Roland GIRAUD)	Ne prends pas part au vote : 0

**Présents :** Roland GIRAUD, Maire - Nicolas DONADEY, 1<sup>er</sup> Adjoint - Alexandre GEFFROY, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Christian GUILLAUME, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Noël MAGALON, 4<sup>ème</sup> Adjoint - Rodolphe BIZET, Conseiller Municipal – Jean-Louis COSSA, Conseiller municipal, Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal.

**Absents :** Karine DONADEY, Conseillère Municipale, Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale – François SCHULLER, Conseiller Municipal.

**Pouvoirs :** Karine DONADEY donne pouvoir à Christian GUILLAUME – Karel NICOLETTA donne pouvoir à Arnaud ROCHE – François SCHULLER donne pouvoir à Alexandre GEFFROY.

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Christian GUILLAUME

**DCM 2024-02/03 :**

**Contrat prestations communication numérique et stratégie social média avec Monsieur Rémi BIENVENU**

Monsieur Nicolas DONADEY, 1<sup>er</sup> adjoint expose que dans le cadre d'une bonne gestion de la promotion des différents événements et manifestations à organiser sur notre territoire et afin de construire une politique de communication plus pertinente au bénéfice du développement touristique, il propose que la commune fasse appel à un prestataire afin de pouvoir lui confier ponctuellement certaines des missions de communication et de stratégie sociale telles que l'évolution et la mise à jour de notre site internet, le suivi et l'animation de nos réseaux sociaux, campagne de communication.

Il précise que certaines manifestations ou événements nécessitent parfois l'engagement de moyens informatiques et de communication plus spécifiques et plus actuels (matériels audiovisuels, logiciels infographiques, drone,...) ; nos services n'étant pas dotés de ces matériels et du personnel formé à cet effet.

Monsieur Nicolas DONADEY fait lecture à l'assemblée de la proposition de contrat de M. Rémi BIENVENU ainsi que les tarifs correspondants aux prestations proposées.

AR Prefecture

006-210600169-20240213-DCM\_2024\_02\_3-DE  
Reçu le 16/02/2024

DCM 2024-02/03

1/2

Le Conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur Nicolas DONADEY et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le contrat ainsi que les tarifs correspondants aux prestations proposées, tels qu'annexés à la présente,
- D'AUTORISER le Maire à signer ledit contrat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signés au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Roland GIRAUD



**Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

AR Prefecture

006-210600169-20240213-DCM\_2024\_02\_3-DE  
Reçu le 16/02/2024

DCM 2024-02/03

2/2